

SOCIÉTÉ ■ L'association Bien vivre à Limoges grand centre a envoyé une pétition aux pouvoirs publics

Être tranquille en bas de chez eux

Des résidents du centre de Limoges demandent à travers une pétition au maire, au préfet et au directeur de l'ARS de mettre fin aux nuisances dont ils se disent victimes afin de pouvoir prétendre à « la tranquillité » en bas de chez eux.

Stéphanie Barrat
stephanie.barrat@centrefrance.com

Avant qu'ils se regroupent au sein de l'association Bien vivre à Limoges grand centre, ces résidents avaient déjà entamé des démarches, individuelles ou collectives, pour obtenir « la tranquillité à laquelle ils ont droit dans leur quartier », indique Patrick Mexmain, le président de l'association, qui regroupe depuis mars 2024 quelque 120 membres.

S'estimant « plus efficaces » en association, les membres ont envoyé des courriers aux autorités locales, ont rencontré des élus de la mairie de Limoges pour « demander que la loi et la réglementation en matière de tranquillité publique soient observées. C'est-à-dire l'application du Code de Santé publique, du Code de l'Environnement ou encore du Code des Collectivités ».

Une pétition pour se faire entendre

Mais, voilà, ils ont l'impression d'être « écoutés, mais pas entendus ». Ils ont donc, cet été, décidé de lancer une pétition pour faire « remonter » leurs problématiques. « Nous avons voulu une pétition qui fait apparaître le nom et l'adresse du signataire. On aurait pu passer par le site change.org et recueillir peut-être un millier de signatures beaucoup plus facilement. Cependant, c'était important pour nous de nommer clairement les personnes, en espérant que sous cette forme, nous soyons plus écoutés que jusqu'à présent. »

Ainsi, 120 feuilles A4 ont été envoyées, samedi 8 novembre, au maire de Limoges, au préfet de la Haute-Vienne et au directeur de l'ARS (agence régionale de santé).

Cette pétition fait apparaître trois points de crispation. Le premier demande « une réelle



FÊTE FORAINE. En 2025, la fête foraine aura bien lieu au Champ-de-Juillet. Ce que redoutent le plus les riverains, ce sont les manèges à sensations. PHOTO D'ARCHIVES MARINE ASTIER

politique de santé publique tenant compte des droits des riverains vis-à-vis des bars disposant de **terrasses de nuit**, soit douze établissements, que l'association liste dans sa pétition. « Sur les terrasses de ces établissements : ça crie, ça hurle, ça vomit, ça urine sur fond d'alcool et de drogue. Nous demandons ainsi la limitation de leur exploi-

tation jusqu'à 22 heures. Parce qu'ils ferment à 2 heures du matin ou bénéficient même de dérogations jusqu'à 5 heures. Nous ne demandons pas la fermeture des quelque 300 terrasses de Limoges (*lire ci-dessous*), juste une limitation sur une douzaine, soit environ 3 % », martèle le président Patrick Mexmain. « Ils travaillent dans l'irrespect total des

résidents du quartier et mettent en péril le vivre ensemble », pointe Sylvie Frachet, membre de l'association.

Stress

Des nuisances nocturnes devenues insupportables, stressantes, qui pourrissent leur qualité de vie. « On va peut-être passer pour des vieux c**, mais nous avons l'antériorité pour nous.

RÉPONSE

Du côté de la mairie, on se dit « étonné » de cette pétition car entre la collectivité et l'association, le dialogue est « constant ». « La dernière rencontre date de la semaine dernière » et il a été question de la fête foraine. En 2025, elle aura bien lieu au Champ-de-Juillet. Le 5 décembre, une charte sera signée entre la mairie, la préfecture, les forains et l'association afin de limiter les nuisances. « L'association a accepté les termes », indique-t-on du côté de la mairie. En ce qui concerne les autres points, « nous sommes conscients que certaines terrasses puissent être un sujet de crispation mais là aussi des solutions sont recherchées par la mairie et la préfecture. Pourquoi pas une charte pour réguler les nuisances sonores ou encore en mobilisant aussi la police nationale et pas seulement la municipale ? » Sur le problème de sécurité au Champ-de-Juillet, la mairie dit également « prendre ce sujet très au sérieux ».

Ces établissements bruyants sont arrivés après nous. On les a créés dans des zones résidentielles. Quand j'étais jeune, les boîtes de nuit étaient à l'extérieur de la ville », argumente Patrick Mexmain.

Le deuxième point concerne la **fête foraine** qui se déroule chaque fin d'année. « On souhaite que les manèges « petite enfance » soient maintenus sur le Champ-de-Juillet tandis que les activités « plus sensationnelles » soient transférées dans un lieu qui ne soit pas résidentiel comme le Parc des expositions », souligne Patrick Mexmain.

Enfin, le troisième point demande que le **Champ-de-Juillet** soit clôturé et fermé à partir de 22 heures. « Cette demande n'a rien d'extravagant [...]. Vos prédécesseurs [les maires élus avant Emile Roger Lombertie] avaient parfaitement compris que les espaces publics de ce type devaient être clos à certaines heures afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des riverains. C'est bien pourquoi l'ensemble des jardins publics étaient ceints, clos et sécurisés ». ■

Les terrasses

Les membres de l'association Bien vivre Limoges grand centre ont observé une évolution des terrasses après le Covid. « La Ville a créé et augmenté les surfaces des terrasses des bars et restaurants pour compenser les pertes de chiffre d'affaires de ces établissements. On devait faire un point au bout d'un an. Ce qui n'a jamais été fait, regrette le président Patrick Mexmain. Avant le Covid, les terrasses fermaient l'hiver. Aujourd'hui, il n'y a plus de saisonnalité, mais d'avril à septembre, c'est l'enfer. L'été, il faut choisir entre ouvrir les fenêtres pour faire entrer la fraîcheur et dormir ou regarder la télé. »



PATRICK MEXMAIN. Le président de Bien vivre à Limoges grand centre. SB

■ **Pratique.** Pour adhérer ou prendre contact : patrick.mexmain@free.fr - 06.85.84.12.75.